

Chapitre III

Découvrir, conquérir, s'établir (1492-1570)

Administer un vaste empire

De la Reconquête à la Conquête en Amérique

La Reconquista allait offrir aux futurs conquérants de l'Amérique une large gamme de précédents:

- une guerre menée sur la frontière entre la Chrétienté et l'Islam, elle étendait les frontières de la foi;
- une guerre d'expansion territoriale, menée, sinon toujours contrôlée, par la Couronne et les grands ordres militaro-religieux, avec absorption de vassaux et de domaines;
- une guerre de frontière faite de razzias, de captures d'otages, de pillages, avec pour récompense le butin et le prestige;
- une migration de personnes et de bétail en quête de terres et de pâturages;
- un processus d'établissement et de colonisation, fondé sur la création de bourgs et de villes dotés de droits territoriaux.

Les îles atlantiques (les Canaries) allaient servir pour leur part de laboratoire, de base d'acclimatation. Les Antilles allaient bientôt jouer le même rôle à l'endroit du continent américain.

I. DÉCOUVRIR, CONQUÉRIR, S'ÉTABLIR (1492-1570)

On peut distinguer trois opérations, trois stades: découvrir (reconnaître), conquérir (s'approprier des territoires et leurs habitants), s'établir (fonder, peupler, gérer).

Nous ne nous attarderons pas sur la phase des découvertes. La "Découverte" est un terme qui ne vaut que pour les seuls Européens. L'essentiel fut la conquête et l'établissement. «Sans établissement, il n'y a pas de bonne conquête, et si la terre n'est pas conquise, les peuples ne peuvent pas être convertis. Voilà pourquoi la maxime du conquérant doit être de s'établir.» (Francisco López de Gómara, historien des Indes, protégé de Hernán Cortés)

La conquête donnait la primauté à l'occupation. Elle valorisait la mobilité. Elle identifiait la richesse et le pouvoir à la possession de biens portables et à la domination de vassaux. Elle collait avec une ambition imprégnant la société castillane: "valer más", acquérir la "hidalguía". Peu de conqué-

rants du Mexique étaient des hidalgos, mais tous pouvaient par la suite prétendre être des hidalgos, «parce que toute *hidalguía* prend sa source dans des actions au service du roi».

- a) La conquête: ses mécanismes, ses protagonistes, ses conséquences

Soulignons d'emblée le caractère **privé** de la conquête, l'État ne fournissant que du "papier et de bonnes paroles", c'est-à-dire l'autorisation de prendre possession de nouveaux territoires en son nom. Ceux qui s'engageaient devaient s'équiper à leurs frais et les dépenses étaient considérables: achats de bateaux, d'armes, de ravitaillement. Ce caractère privé de la conquête explique en partie la convoitise effrénée dont firent preuve les conquistadors et aussi la fierté avec laquelle ces braves se vantaient d'avoir contribué au bien du roi et de toute la chrétienté, en payant de leurs deniers et en versant leur sang. Les expéditions de conquête sont des associations de "compagnies" de soldats (militaires dans les moyens) à des "compagnies" au sens marchand (économique dans les fins), avec partage du butin et des armes où l'on prévoit la rémunération du capital avancé et des services militaires rendus. Voilà, de remarquer P. Vilar, "l'association de l'entreprise commerciale et de la violence, la greffe du bourgeon capitaliste sur la vieille notion féodale du droit de conquête". C'est au fond l'imbrication de formes et de fins anciennes et nouvelles qui expriment, par leur ambiguïté, le caractère contradictoire de toute période de transition.

Quel est le **personnel** de la conquête? Parmi les chefs d'expédition, on retrouve généralement des hommes de la petite noblesse, parfois des cadets de grandes familles, plus rarement des plébéiens, des paysans ou des artisans. Les troupes se composaient surtout des paysans et soldats pauvres venus d'Andalousie, de Castille, d'Extremadure, mais aussi d'une assez bonne proportion de *hidalgos* au minuscule domaine. Si, pour certains, le Nouveau Monde fut un lieu de refuge (les gens compromis dans la révolte des *comuneros* de 1521, les *conversos* d'origine juive ou morisques poursuivis par l'Inquisition), la plupart y vinrent "pour valoir davantage", c'est-à-dire pour s'affirmer socialement,

être anoblis si possible, ou du moins "vivre noblement". Avec la fin de la reconquête, l'Amérique devint une grande occasion, une chance qu'il fallait courir.

Dans ce contexte, la richesse est surtout estimée pour la puissance qu'elle procure, la libéralité qu'elle permet, pour l'honneur. Une fois dissipée l'illusion d'un enrichissement rapide, les conquérants tournèrent leur convoitise vers la seule richesse véritable: les Indiens, qui furent répartis par le chef de l'expédition, ou plus tard par les fonctionnaires royaux, entre les combattants les plus notoires. Ainsi, de simples roturiers dans la péninsule accédaient au rang de "seigneurs" et pouvaient "vivre noblement" percevant les tributs versés par "leurs Indiens", entourés de concubines, servis par les autochtones ou des esclaves noirs. Il ne faudrait pas non plus sous-estimer l'attrait du merveilleux et l'influence qu'eurent sur les conquérants les romans de chevalerie, grouillant de combats, de duels et d'aventures, et peuplés de monstres, d'animaux et d'êtres bizarres, d'îles enchantées, de trésors cachés.

Pour les conquérants qui avaient derrière eux de longues traditions de baroud contre les Musulmans, une continuité existait entre la guerre contre les Maures et la guerre contre les Païens du Nouveau Monde. Sachant que la noblesse castillane avait été créée durant le Moyen Âge en reconnaissance des services militaires contre les Maures, les conquérants se firent forts, à partir de 1519, de dépeindre leurs exploits héroïques contre de glorieuses entreprises politiques, nationales par leur nature et religieuses par leur fin. Ils disaient combattre pour Dieu et le roi, étendant les territoires de la couronne et jetant les bases pour l'expansion de la "vraie foi". C'est la **petite noblesse** qui a conféré en grande partie à la colonisation américaine son vrai caractère; elle emporta avec elle les valeurs, les préjugés, les critères, les principes de la société espagnole et a projeté outre-mer les rapports de production féodaux axés sur la soumission des personnes et le contrôle du sol.

On peut distinguer **trois étapes** à la conquête.

* Une première étape, de 1492 à 1519, est marquée par l'implantation des Espagnols dans les Antilles, suivie de leur incursion sur la terre ferme, Panama étant fondée en 1519. Durant cette période, les Espagnols se livrent à l'exploitation des sables aurifères puis, à partir de 1517, à la culture de la canne à sucre à Cuba. Les **Antilles** servent de laboratoire. C'est une phase d'acclimatation. On recourt au troc

avec les Indiens et on les soumet à l'encomienda. Des institutions urbaines voient le jour: audiencia, cabildo, cathédrale, université.

* La deuxième étape, de 1519 à 1556, voit la conquête de l'empire aztèque et des territoires adjacents, puis la saisie des plateaux andins. Le **continent** succède aux Antilles comme théâtre. Les années 1535-1540 marquent le point culminant de la conquête armée, achevée en gros en 1556. On livre des combats, on bâtit des alliances. La conquête signifie substitution et superposition. L'exploitation minière démarre à Zacatecas et à Potosi. L'*encomienda* est l'étalon de la richesse, mais tous ne peuvent être *encomenderos*.

* Durant la troisième étape, de 1556 à 1572, malgré les combats qui persistent dans les régions insoumises, comme au sud du Chili ou au nord du Mexique, on s'attache à organiser la conquête; on ne se contente plus d'une simple superposition, mais on s'efforce de modifier les modes de vie indigènes. On passe à l'organisation ou à la réorganisation des sociétés conquises

Voyons maintenant les **mécanismes** de la conquête. Il ne fait pas de doute que l'extension et le profil de la conquête furent essentiellement déterminés par la localisation géographique et le niveau culturel des Amérindiens. Partout où existaient de grandes civilisations indiennes, la conquête fut rapide et efficace. Les Espagnols se substituèrent aux élites militaires, politiques et religieuses et héritèrent de la concentration du pouvoir. Mettant à profit l'existence d'un surplus économique ainsi que d'une population dense habituée au travail organisé, ils construisirent et équipèrent leurs nouveaux établissements coloniaux sans détruire à fond les structures économiques et sociales existantes. Quand ils vinrent en contact avec les civilisations moins développées — des agriculteurs disposant d'un maigre surplus économique, d'une organisation politique faible et d'une densité démographique réduite — la conquête et la colonisation se ralentirent en raison de la résistance indigène, des possibilités médiocres d'exploitation ou d'une combinaison des deux facteurs. Voilà pourquoi le développement du Brésil portugais fut lent dans la première moitié du XVI^e siècle. Là où les Indiens étaient nomades, la population éparse, l'économie au simple niveau de subsistance, la colonisation espagnole, lorsqu'elle fut tentée, échoua ou prit fin avec l'épuisement des filons de métaux précieux. La conquête et l'exploitation du Nouveau Monde furent d'autant plus faciles que l'écart était moins

grand entre les formes d'organisation des sociétés conquises et celles de la société conquérante.

Le pillage des trésors

L'un des épisodes de la conquête du Pérou fut la saisie du trésor de Cajamarca, quand les Espagnols exigèrent une rançon en échange de la libération d'Atahualpa qu'ils exécutèrent. Selon J. Lockhart, le trésor valait 1,5M de pesos-or. La répartition fut la suivante: 0,3M alla à la Couronne et le reste alla à Pizarre et à ses 167 hommes. Sachant qu'un peso-or pèse 27,46 gr, la valeur s'établirait à 547M \$US (cours de février 1996). Mais le trésor de Cajamarca n'était qu'une partie du trésor inca estimé à 7 milliards \$.

Pour tout dire, de 4000 à 5000 personnes réussirent, en moins d'un demi-siècle, à conquérir et à organiser les Indes, un territoire de plusieurs millions de km² peuplé de cinquante à cent millions d'habitants. Ce succès s'explique en partie par la supériorité de l'armement espagnol: l'arquebuse, aussi terrifiante que meurtrière, l'arbalète, au tir pénétrant, les moyens de transport (le cheval, l'utilisation des chiens, l'emploi d'acier). La supériorité technique n'aurait pu cependant compenser la disproportion numérique: dans certains combats, il y eut un Espagnol pour mille Indiens. L'impact psychologique fut également très grand. L'arrivée des Blancs fut perçue par les Indiens à travers la grille du mythe fondamental des dieux civilisateurs qui, après avoir dispensé leurs bienfaits aux hommes, avaient disparu en promettant de revenir. La capacité de résistance fut engourdie par l'assimilation des Espagnols à des dieux. Mais la conquête aurait été impossible sans les complicités indigènes: les Espagnols trouvèrent sur place des informateurs, des interprètes, des espions, des guides, des conseillers et surtout des alliés parmi les groupes longtemps en lutte ou fraîchement soumis, désireux de mener une campagne contre leurs rivaux ou leurs oppresseurs.

Jusque vers 1570, l'**encomienda** fut l'institution clé et la mesure de la richesse dans les Indes. Elle consistait à octroyer à un conquérant, en guise de récompense pour services rendus à la couronne, un certain nombre d'Indiens vivant dans des villages déterminés. L'*encomendero* pouvait exiger de ces Indiens des prestations de travail et/ou un tribut en nature ou en espèces. En contre-partie, il devait veiller à leur évangélisation et entretenir un équipement pour la défense du territoire. L'institution était doublement féodale: elle devait servir à la domination militaire d'un territoire pour une couche d'hommes riches qui constitueraient "le nerf" de la nouvelle société; elle se caractérisait par l'octroi du service personnel des vaincus. Mais le travail des Indiens fut employé à extraire les métaux précieux,

à transporter des biens, à cultiver des produits agricoles; l'encomienda servit donc non seulement d'encadrement pour la nouvelle société, mais surtout à l'accumulation de la richesse et à sa transmission en Europe, soit directement, soit indirectement en regroupant les facteurs pour la production de marchandises exportables (métaux, sucre, cuir, etc.). Les encomenderos furent toujours une minorité: des 275 conquérants de Nouvelle-Grenade mentionnés par Flórez de Ocaris, seulement 90 acquirent et conservèrent des encomiendas vers 1560, les autres n'étant que des colons. Pour l'ensemble des Indes, en 1570, sur 23 000 familles, 4 000 seulement jouissaient d'encomiendas.

La conquête eut de terribles conséquences pour les Indes. La principale fut de nature démographique. L'une des questions les plus débattues de l'historiographie porte sur l'évaluation de la population américaine au moment de la conquête. De fait, la fourchette des estimations s'étend de 8,4 millions (Kroeber) et 13,4 (Rosenblat) à 90-112 millions (Dobyns). Le choix des méthodes s'accompagne évidemment de présupposés idéologiques qui ressortissent à plusieurs modes: 1° évolutionnisme linéaire; 2° discontinuité du développement; 3° ethnocentrisme (l'idée que se font les chercheurs des dimensions de la population affecte de façon directe leur interprétation des civilisations et des cultures américaines); 4° jugement sur l'impact de la colonisation espagnole. Les recherches les plus récentes sur les sites archéologiques (taille des villes, technologie agricole) sur les vieilles chroniques (formes d'organisation sociale), sources fiscales et enquêtes géographiques (données numériques) donnent chaque fois plus raison à la tendance "maximisante" sur sa rivale, la thèse "minimisante". Toute aussi controversée est la question des conséquences.

L'accord presque total sur le sens du mouvement — le fléchissement — se transforme en controverse, sitôt qu'on discute l'ampleur du déclin démographique: pour la période 1492-1650, Rosenblat propose un recul de 25 %, alors que Dobyns avance une chute de 95 %. Les deux positions sont, somme toute, irréconciliables et ne peuvent se soupeser dans l'abstrait.

L'application d'une méthode d'analyse régressive à partir des dénombrements fiscaux faits à intervalles réguliers par les fonctionnaires espagnols a permis à Cook et à Borah de suivre l'évolution de la population mexicaine: 25,3 millions d'habitants en 1519, 16,8 en 1523, 6,3 en 1548, 2,6 en 1568, 1,9 en 1580, 1,3 en 1595 et 1 million en 1605. À Saint-

Domingue, la population a pu passer de quelques millions à quelques centaines en dedans d'un siècle, tandis que, dans le même temps, en Colombie, elle diminuait des quatre-cinquièmes. Au Pérou, la diminution fut des deux-tiers ou des trois-quarts.

En général, l'effondrement fut plus intense dans les basses terres et les zones tropicales que sur les hauts plateaux, sans doute pour les raisons écologiques. La chute vertigineuse fut surtout due à l'importance de maladies pour lesquelles les Indiens n'avaient aucune barrière immunologique: un des aspects de l'unification microbienne du monde réalisée entre 1300 et 1650. Des chaînes d'épidémies dévastèrent les Indes tout au long du XVI^e siècle avec une fréquence et une intensité inouïes.

Si les épidémies furent le facteur prédominant, c'est qu'elles agirent sur un front de circonstances adverses qui en accélèrent l'impact. La déportation de populations de la côte vers les hauts plateaux et le regroupement en villages serrés accroissaient la vulnérabilité face aux épidémies en provoquant des disettes et en modifiant le genre de vie. La transformation du régime alimentaire et l'introduction de bovins eurent aussi des effets négatifs. C. Sauer a expliqué la destruction de la population de Saint-Domingue par un ensemble de causes. L'effondrement de l'économie indigène, en supprimant la chasse et la pêche et l'obtention de protéines animales, a entraîné une malnutrition et a accru la vulnérabilité au travail excessif; les déplacements ont détruit les sources traditionnelles de conjoints et rompu des comportements sociaux (mariages différés, célibat accru, séparation des sexes).

«L'échange colombien»

C'est d'abord l'**européanisation** de la flore et de la faune américaines afin de reproduire un mode de vie européen. La conquête de la nature et la conquête de l'Amérique font partie du même processus. L'Europe a introduit le cochon, le cheval, le bœuf, le mouton. La flore américaine a enrichi le régime alimentaire européen: pomme de terre, maïs, tomate. Des maladies ont voyagé dans les deux sens (syphilis, variole).

Mais surtout la conquête a déclenché un processus de désintégration culturelle du monde indigène. Elle a été vécue comme un traumatisme, comme l'anéantissement d'un univers de traditions et du champ de références: ainsi l'exécution de l'Inca a été perçue comme la destruction du centre charnel de l'univers et le début du chaos. Ne pouvant accepter cette mutilation culturelle que représentaient la trahison de leurs dieux et la destruction de leurs croyances, certains se livrèrent au suicide collectif,

à l'infanticide, au refus de procréer. La plupart traduisirent la déstructuration de leur univers physique, social et idéologique et leur état de frustration par le recours généralisé à l'ivrognerie.

Dès le départ, la colonisation de l'Amérique fut perçue comme un processus d'articulation de **deux "nations"**, bientôt dénommées République des Espagnols et République des Indiens. Si le clergé régulier fut longtemps partisan d'une ségrégation entre les Indiens catéchisés et les conquérants espagnols, dans les faits, la séparation ne fut que spatiale. Comment put-il en aller autrement puisque les Espagnols vivaient de ce que produisaient les Indiens? Un inspecteur colombien le reconnaissait: "Il n'est pas juste que ceux qui gouvernent se contentent de ce que les Indiens mangent à la satiété sans qu'avec leur industrie et leur travail ils se mettent à faire des cultures pour entretenir les Espagnols, pour qu'une république aide l'autre, les incitant par tous les moyens possibles et justes à ce qu'ils commercent et à ce qu'ils prennent goût à l'amitié et la communication avec les Espagnols, et voilà pourquoi il conviendrait de semer du blé et de l'orge". De même l'évêque de Popayán déclarait au milieu du XVII^e siècle: "Ces Indiens sont paresseux et s'ils ne faisaient des défrichements et des ensemencements de blé, tout le pays périrait car nous tous qui y habitons, vivons de ce qu'il produit grâce à la sueur et au travail des Indiens, sans qu'il n'y ait d'autre blé, de maïs, de fruits ou de légumes, de viande ou de bétail, que ceux qu'ils engendrent par leur travail". Cette affirmation, dont les conclusions sont en désaccord avec la prémisse sur la paresse des Indiens, tendait à justifier le servage consacré par le tribut pour forcer les Indiens au travail dont tous dépendaient.

Ce recours à l'image de l'Indien paresseux et au principe de l'utilité publique fut toujours utilisé pour maintenir les formes coercitives d'embrigadement du travail indigène. C'est que le travail réalisé pour les Espagnols n'avait plus aucune signification sociale. La paysannerie mexicaine, par exemple, avait travaillé pour maintenir par ses surplus une classe dirigeante de guerriers et de prêtres qui préservaient par des campagnes militaires et des sacrifices l'équilibre de l'univers. L'élite et la masse étaient solidaires dans un même objectif — maintenir le soleil dans le ciel — et d'une même mission cosmologique. Mais aucune signification transcendantale ne pouvait expliquer l'exploitation dont les Indiens étaient l'objet sous les Espagnols. Elle n'avait d'autre fin que d'accroître le profit et la gloire du conquérant. Il y avait appropriation du surplus sans contrepartie. Ainsi, avec la colonisa-

tion, disparaît chez les Aztèques l'habitude d'accompagner le travail de chants.

Vers **1570** s'ouvre une ère nouvelle. Sous les coups conjugués de la chute démographique et de la législation impériale, l'encomienda cesse d'être la forme privilégiée d'encadrement de la main-d'œuvre. Au travail forcé et gratuit, on substitue le travail salarié. Les Indiens ne sont pas libres cependant d'offrir leurs services. Les populations, fortement décimées par les catastrophes consécutives à la conquête, sont **regroupées** dans des villages pour faciliter l'évangélisation, disait-on, mais surtout pour mieux asseoir la perception du tribut et l'organisation du marché de la main-d'œuvre. Désormais, les villages seront contraints de fournir, selon une quote-part légale variant de 2 à 14%, par rotation, des hommes pour les travaux publics et privés au profit de la République des Espagnols et suivant un tarif fixé par l'État. Très tôt pourtant des particuliers compléteront ou remplaceront les distributions de travailleurs (*repartimiento*, *mita*, *concierto*), insuffisantes pour leurs besoins croissants, par la fixation d'Indiens au moyen de l'endettement (*peonaje*, *yanacozgo*), sorte de servage dans lequel la dette sert de lien juridique entre l'employeur et le travailleur. Pour des raisons à la fois économiques et sociales, la Couronne ne parvint pas à implanter le **salariat libre**.

Continuités et ruptures

Quelles sont les continuités et quelles sont les ruptures? Les empires indigènes sont démolis. L'Empire espagnol s'impose sur des chefferies ethniques qui deviendront des encomiendas, des provinces. Les conquérants conservent les mécanismes et les réseaux de prélèvement et reprennent la stratification en la réinterprétant: ils éliminent l'élite impériale (donc les rivaux), cooptent les autorités locales, font des dépendants (**mayerques, yanacomas**) des auxiliaires de la conquête, s'approprient le surtravail disponible dans les communautés. Le facteur religieux sert à justifier la conquête espagnole comme il avait justifié les précédentes conquêtes dans la péninsule.

Au chapitre des ruptures, les **congregaciones** ou **reducciones** (ces regroupements de populations destinés à faciliter le contrôle et justifiés par l'effondrement démographique) entraînent une rupture des groupes humains avec les milieux physiques qui leur étaient familiers. L'écosystème américain est profondément transformé par l'arrivée d'animaux et de plantes étrangères. Des épidémies frappent des populations qui ne présentaient aucune immunité face à de nouvelles maladies. Les cosmologies traditionnelles chavirent; la vision du monde qu'avaient les Amérindiens se heurte à de nouvelles réalités, tout à fait inédites. Les Indiens ont l'impression d'avoir été trahis par leurs dieux. L'acculturation devient à la fois une nécessité et une tentation.

C'est aussi dans la seconde moitié du XVI^e siècle que l'Église **missionnaire** perd sa prépondérance. En principe, la conquête était subordonnée à l'évangélisation, qui seule justifiait la mainmise espagnole. La monarchie, les commanditaires de la conquête, les oligarchies américaines fondèrent sur la théologie et la science juridique du temps une théorie de la colonisation et de la domination: les peuples chrétiens avaient le devoir et le droit d'évangéliser les infidèles, en usant de la force si nécessaire. L'assurance des premiers temps, alors que les porteurs de croix détruisent avec vigueur tous les vestiges chrétiens et usent de violence dans les conversions, fait place, avec le rapide déclin démographique, à l'inquiétude: les religieux deviennent les défenseurs des Indiens. En 1550, le dominicain Santo Tomás écrivait au Conseil des Indes depuis Lima: "Depuis que cette terre a été découverte on a agi envers ces malheureux comme s'il s'agissait d'animaux à l'abandon et que le premier qui les rencontrait pouvait s'en emparer comme des objets sans propriétaire... Leur condition est pire que celle de l'âne en Castille: on prend grand souci de l'âne parce qu'il coûte 8 ducats..., mais pas de l'Indien, car, s'il meurt, on le remplace par un autre".

Personne mieux que Las Casas n'incarne cette crise de conscience. Il dénonce les massacres et la surexploitation des Indiens, réclame l'institution du salariat et obtient, pour un temps, l'appui de la monarchie désireuse d'imposer son autorité dans les Indes et de sauvegarder la véritable richesse, les Indiens, à la fois vassaux, contribuables et force de travail. L'impact des idéaux lascasiens fut à ce point grand que des *encomenderos* léguèrent de grandes sommes à leurs Indiens en dédommagement pour les abus. D'instruments de la conquête, les missionnaires devinrent un obstacle à l'exploitation des Indiens. Les religieux les plus engagés embrassèrent une interprétation providentialiste de l'Histoire: Dieu leur avait fourni par la découverte et la conquête l'occasion de fonder dans le Nouveau Monde une Église nouvelle, réplique des temps apostoliques, composée uniquement de saints missionnaires et de bons Indiens. Pour Mendieta, les vraies richesses, "mines d'argent", étaient les âmes des pauvres Indiens. Et d'écrire: "Je pourrais gouverner avec quelques associés, mille Indiens, organisée en une si bonne chrétienté que chaque province ressemblerait à un grand monastère. C'est exactement comme l'île d'Antilia, dont certains disent qu'elle fut jadis enchantée". Mais cette utopie allait à l'encontre des intérêts des colons et de la couronne. L'universalisme chrétien et le principe de l'insularité n'avaient plus aucune utilité pour l'impé-

rialisme européen. L'œuvre missionnaire fut reléguée sur les marges de l'empire, dans les zones insoumises; le clergé séculier prit graduellement la relève et établit sa suprématie aux bénéfices des colons. En 1572, une ordonnance interdisait l'usage du terme "conquête", cependant que les vice-rois du Mexique et du Pérou s'employaient à récuser les principes lascasiens, à détruire toute forme d'opposition et à stabiliser les institutions.

L'acculturation

L'acculturation est une notion empruntée à l'anthropologie. Elle désigne le processus d'interaction résultant du contact entre deux cultures. Elle comporte deux dimensions: 1) l'une renvoie à l'hétérogénéité (ou à la différence); 2) l'autre, à la domination (à l'inégalité, à une hiérarchie).

L'acculturation peut être imposée par le groupe dominant au moyen de la violence ou par une série de sanctions plus diffuses. Elle peut être volontaire si le groupe dominé sélectionne les éléments qu'il adopte et les intègre dans sa propre façon de se représenter le monde. On peut observer divers processus (intégration, assimilation, syncrétisme, disjonction), selon les moments (les temporalités, les rythmes différent: ainsi l'assimilation prend plus de temps), selon les groupes (certains individus se conforment aux règles et aux valeurs de la société dominante, d'autres, pas: d'où la dualité socio-culturelle).

L'acculturation peut être rapide et différenciée: les Indiens adoptent l'élevage du mouton plus facilement au Mexique que dans les Andes, parce qu'ici le petit bétail espagnol fait concurrence aux lamas. Plus facilement aussi dans les Andes du Nord là où les conditions géographiques gênaient l'élevage intensive du lama. Mais ils n'adoptent le blé qu'à l'instigation des Espagnols pour le paiement du tribut. La consommation de la coca (produite surtout par les Espagnols) s'accroît considérablement parce que les Indiens ont besoin de ce stimulant pour le travail minier. Les curacas s'hispanisent (vêtements européens, usage du cheval, port de l'épée).

Les Yaquis acceptent des formes d'hispanisation (regroupement des villages, organisation municipale, culte de Jésus et de la Vierge), mais conserve des institutions propres (sacralisation des limites du terroir). Les Pueblos admettent certains offices municipaux (tel celui de gouverneur), sans leur soumettre l'organisation du village. Ils acceptent les croyances et cérémonies chrétiennes sans les confondre avec leur religion traditionnelle (culte des Kachinas, danses masquées). (N. Wachtel, dans *Faire de l'histoire*, I)

II. ADMINISTRER UN VASTE EMPIRE : LES INSTITUTIONS DE L'ÉTAT ET DE L'ÉGLISE

Si le projet initial visait uniquement l'installation de comptoirs de traite dans les Antilles pour l'obtention de produits au moyen du troc, rapidement les origines sociales des immigrants et l'existence d'une

population corvéable l'infléchiront en faveur d'une colonie de peuplement. Les ambitions mercantiles du départ se réaliseront à travers la soumission des populations autochtones qui seront forcées de travailler pour les Espagnols en vertu du droit de conquête. Voilà l'origine d'une première contradiction: l'ouverture au marché mondial de l'économie née de la conquête se traduit par un recours à la contrainte extra-économique — à une variante du servage — pour s'approprier un surproduit commercialisable. Une seconde contradiction résulte de l'intervention de la monarchie pour tirer profit de conquêtes auxquelles elle n'avait pas participé financièrement. Elle implante aux Indes un pouvoir d'État très hiérarchisé, centralisé et qui s'oppose aux intérêts des conquérants sitôt que ceux-ci entrent en conflit avec les objectifs poursuivis par la couronne. Pour saper les bases d'un pouvoir local reposant sur la mainmise des conquérants sur les hommes et les terres, la couronne se réserve dès avant le milieu du XVI^e siècle le privilège de confier des Indiens à des particuliers et un droit imminent sur le sol et le sous-sol. Elle ne parviendra pas à coup de lois à renverser les véritables rapports de force, mais elle saura les habiller, les déguiser et freiner les tendances à la fragmentation de l'autorité politique. En refusant la perpétuité de l'encomienda et en se réservant l'administration de la justice, la couronne rendit difficile la féodalisation totale de la société.

Ce sont les Indes de Castille

L'Espagne et ses territoires étaient un assemblage de royaumes théoriquement égaux, mais la Castille jouissait d'une prééminence. Les Indes entretenaient ainsi une relation spéciale avec la Castille. Elles devaient être gouvernées selon les lois et coutumes de Castille. Au début, les Indes sont administrées par un haut fonctionnaire du Conseil de Castille. C'était une tâche tellement énorme qu'il faudra créer une entité distincte. Ce sera le Conseil des Indes.

Le souverain est la clé de voûte de l'ensemble (dans la métropole, mais encore plus aux Indes). Chaque unité (province, municipalité) du système peut plaider son autonomie, passer par-dessus l'instance officielle pour en appeler au Roi. La souveraineté réside cependant dans le peuple suivant l'idée qu'il existe un pacte entre le peuple et le Roi. Le concept de pacte est important pour expliquer la genèse du mouvement d'indépendance vers 1800.

La Couronne défendit deux droits régaliens essentiels: la propriété du sol et le patronage royal sur l'Église. On parle de **patrimonialisme**. Mais l'État pouvait aussi concéder ses droits à des particuliers. La mise en valeur privée sera la pratique générale, sauf pour certaines affaires que la Couronne se réserve. La concession d'un privilège se fera contre le paiement d'un impôt.

La conquête de l'Amérique créa la possibilité d'un empire mondial. Ce fut dans les faits le premier empire

colonial. Charles V était "Empereur du Saint Empire". En droit cependant, les Indes étaient non des colonies, mais des royaumes. Après l'abdication de Charles V et la séparation de l'Espagne de l'Empire, Philippe II se définit comme "roi de l'Espagne et des Indes". Mais il imposa le primat des entreprises impériales de l'Espagne en Europe au détriment du développement d'un État américain.

Avec les Bourbons, le rêve d'un empire reprendra.

A. Les institutions de l'État

L'Espagne ne pouvait concéder des droits sur les personnes sans courir au suicide politique. L'évolution des formes de gouvernement dans les colonies était inséparable des transformations en voie de s'opérer dans la métropole. Ainsi, dans la péninsule, la Couronne, après avoir restreint le pouvoir politique de la noblesse et des organes représentatifs (cortes, municipalités), était à construire un État moderne et centralisateur; elle ne pouvait tolérer l'émergence dans ses Indes d'un pouvoir autonome. Très tôt, l'État, appuyé en cela par les missionnaires, intervint pour limiter les prérogatives et frustrer les prétentions des *encomenderos*, bloquant ainsi la tendance au libre épanouissement d'une féodalité coloniale assise sur le contrôle des hommes et des ressources, sans cependant réussir à en interdire des manifestations locales et temporaires. Les rivalités entre conquistadors (adversaires de Cortes, luttes entre pizarristes et almagristes, etc.) faciliteront la tâche de la monarchie et cela d'autant plus qu'il fallait organiser une société pour la foule des immigrants qui se situaient hors des cadres de l'*encomienda* et qui, dès 1560-1570, devaient représenter plus de 90% des effectifs espagnols en Amérique.

Deux débats marquent cette période: celui entre les théologiens (Las Casas-Sepúlveda) sur la légalité de conquête, celui plus général, entre les **conquérants** (en faveur de l'*encomienda* perpétuelle), **l'Église** (qui veut limiter les contacts afin de protéger les Indiens pour mieux évangéliser) et la **monarchie** (qui cherche à garder le contrôle afin de ne pas ouvrir la voie à une féodalité). L'Église et l'État seront d'abord alliés, puis la Couronne écartera les religieux.

Entre 1550 et 1580, l'État met en place son réseau d'institutions bureaucratiques qui vise, d'une part, au contrôle politique des Indes et, d'autre part, à acheminer vers l'Espagne, au moyen de prélèvements divers, une partie du surplus colonial. L'Empire a pour fonction de lier et de subordonner très étroitement les colonies — même si les Indes sont considérées, suivant le droit patrimonial médiéval, comme la propriété personnelle du Roi — à la métropole par un double système de rapports politi-

ques et économiques rigides et complémentaires. Les rapports politiques de sujétion se caractérisent par le contrôle du gouvernement et de l'administration des colonies par la métropole et ses agents locaux et par la défense et l'occupation des colonies par des forces militaires dépendant de la métropole qui, au surplus, contrôle par sa flotte de guerre les communications maritimes entre la péninsule et les Indes.

L'administration de l'Empire s'organisa à partir de traditions en vigueur dans la péninsule. Elle s'adapta aux réalités américaines. Il y eut bien des tâtonnements. Le modèle politico-administratif s'est forgé au fur et à mesure. La simultanéité de la conquête et de la mise en place des institutions ne laissait d'autre choix. Le décalage entre les régions, les unes conquises, d'autres à conquérir, facilitent avant 1570 le transfert des institutions. Des formules adaptées ici, deviennent caduques là, ou plus tard.

On aura une idée de l'ampleur de la centralisation atteinte par le système impérial en présentant l'organigramme de l'administration coloniale espagnole. (Voir annexe, p.95)

Dans la métropole, le Conseil des Indes assume les fonctions administratives, judiciaires et fiscales, exerce le patronage sur l'Église, tandis que la *Casa de Contratación* s'occupe des questions commerciales.

Le Conseil des Indes

En 1523, Couronne crée le Conseil des Indes (CI), indépendant du Conseil de Castille et du Conseil d'Aragon. Les affaires des Indes sont portées à l'attention du Roi après des *consultas*, des débats au CI qui émet des avis écrits et circonstanciés pour préparer la décision royale. La volonté royale s'exprime par des lois, des décrets à transmettre aux Indes. Le CI a la haute main sur l'administration et est un tribunal de dernière instance. Or le CI est à Madrid, loin de la zone d'application, ce qui est un cas inédit. Cela fera un «gouvernement de papier, de plume et d'encre».

Presque tous les 249 conseillers avant 1700 étaient des *letrados*, des hommes de loi passés par l'université. Très peu avaient une expérience américaine. Prédomine la perspective légaliste, l'obsession pour les précédents. La réglementation l'emporte sur l'innovation. La force d'inertie est grande. Mais il n'y eut aucune contestation de l'autorité royale après la révolte de Pizarro et de Don Martín Cortés.

Dans les Indes, deux hiérarchies, étroitement imbriquées par la personne du vice-roi et symbolisant l'union du trône et de l'autel, la collaboration entre le glaive et le goupillon, chapeautent l'exercice du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel. Quatre bureaucraties civiles coiffées par le vice-roi (**deux**

vice-royautés au XVI^e siècle, **quatre** au XVIII^e siècle) s'occupaient des affaires gouvernementales, judiciaires, financières et militaires. La distinction formelle des domaines administratifs était contredite dans la pratique par la division de l'autorité entre plusieurs individus exerçant les mêmes pouvoirs. Ces recoupements occasionnaient des conflits de juridiction, empêchaient les officiers d'acquérir du prestige personnel et amenaient le Conseil des Indes ou le Roi à trancher les disputes; c'était l'application du principe "diviser pour régner". La Couronne se réservait le droit de nommer les officiers, de les permuter et de les soumettre, en fin de mandat, à une enquête.

Les instruments de la centralisation, définis depuis Madrid, pour défendre au mieux les intérêts espagnols et servir en priorité les besoins métropolitains, se heurtaient néanmoins à des résistances inscrites dans l'énormité des distances (l'aller-retour pouvait prendre plus d'un an), dans l'hétérogénéité des situations coloniales (une même ordonnance ne pouvait s'appliquer partout), dans le jeu des intérêts locaux (les fonctionnaires étaient souvent captés dans les réseaux tissés par les oligarchies coloniales).

Les **audiencias**, base d'une géographie politique

Elles étaient une sorte de chancelleries royales. Elles administraient, appliquaient les lois, établissaient la réglementation locale, rendaient la justice, veillaient aux rentrées fiscales. Dix existent à la fin du XVI^e siècle (contre 13 en 1800), totalisant environ 90 postes. On dénombre un millier de détenteurs en deux siècles. Ses membres constituaient l'élite de la bureaucratie. Leur mandat n'avait pas de durée fixe. Ils pouvaient communiquer directement avec le Conseil des Indes. L'audience exerçait la gouvernance en l'absence du vice-roi. Ses fonctionnaires devaient respecter un code de conduite: ne pas épouser une femme du lieu, ne pas commercer ni détenir de terres. Les audiences devaient léguer leurs frontières aux futures nations-États. Les sièges d'audience devinrent des capitales, signe de cohérence entre la géographie naturelle et la géographie politico-administrative. Cette règle souffre deux exceptions: l'audience de Nouvelle-Grenade ne réussit pas à conserver son emprise; l'audience de Nouvelle-Galice n'aboutit pas à un nouvel État.

Tout au long du XVII^e siècle jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, l'affaiblissement du pouvoir d'État dans la péninsule lié à une longue crise économique et la vénalité des offices qui en découle, entraînent une baisse d'efficacité et d'honnêteté de la part de la bureaucratie coloniale. Les postes se multiplient au-delà des besoins administratifs aux seules fins de renflouer le trésor royal; les offices sont

vendus aux plus offrants et la Couronne perd le contrôle du recrutement du personnel subalterne. C'est en même temps ouvrir la porte à la corruption: le fonctionnaire entreprend sa carrière endetté et, comme l'État, par impécuniosité, ne verse plus de traitement, il vivra d'extorsion, de prévarication et de malversation, le client supportant directement les frais d'administration. Un fonctionnaire réussit, par exemple, à réaliser un revenu dépassant le million de pesos après quatre ans de service outre-mer: l'équivalent du salaire gagné par plus de 5 000 journaliers durant la même période! Un office en Amérique était considéré à ce point un bon placement qu'un péninsulaire pouvait acheter un poste, nommer un substitut et toucher, sans quitter l'Espagne, une belle rente sur les gains de son suppléant. Voilà une étonnante facette de l'exploitation coloniale.

État tracassier réglant jusqu'au moindre détail la conduite des affaires publiques, État paperassier requérant de sa pléiade de bureaucrates des rapports. Qu'on en juge: les Archives Générales des Indes, à Séville, conservent encore aujourd'hui près de 40 000 liasses (40M feuillets) de documents coloniaux, sans compter l'inventaire des dépôts de Madrid, de Simancas et surtout ceux des pays d'Amérique latine. Des filons encore en grande partie inexploités par les historiens! La compilation législative publiée en 1681 comprenait 4 tomes; celle du *Cedulario Indiano*, un siècle plus tard, s'étendait sur 116 tomes, plus un indice en 26 tomes.

L'illégalité était à la hauteur du légalisme. Le non respect des lois s'expliquait surtout par leur inapplicabilité; elles heurtaient des intérêts trop bien retranchés; elles étaient en contradiction avec d'autres textes juridiques; elles s'avéraient impuissantes à harmoniser les objectifs métropolitains et les réalités coloniales; elles reflétaient la politique oscillante de la Couronne correspondant à l'évolution des rapports de forces (conflits interimpérialistes et internationaux, exigences fiscales, conditions coloniales). Le fonctionnaire pouvait choisir de ne pas appliquer une ordonnance s'il jugeait qu'elle ne produirait pas l'effet escompté.

Voilà pourquoi les colons qualifiaient les ordres royaux d'"hosties non consacrées". Ce principe du "J'obéis, mais n'exécute pas" était une composante essentielle du processus administratif: il permettait aux subalternes de participer à la prise de décision sans mettre en danger le contrôle qu'exerçaient leurs supérieurs sur tout le système. Il lubrifiait un système par trop rigide et donnait aux classes do-

minantes un champ de manœuvre, préservant ainsi l'ordre colonial aux dépens des classes inférieures. Car la législation à caractère unique était exécutée, cependant que les bureaucrates mettaient en veilleuse la législation protectrice, et que la Couronne ignorait les abus flagrants si les coupables acceptaient de contribuer à la caisse: ainsi, à plusieurs reprises (lors de campagnes de *composiciones*), on légalisa des usurpations foncières. Sans compter que l'État promulguait aussi des lois franchement discriminatoires: travail forcé à bas salaires, vente forcée de biens à prix forts, restriction à la propriété communale.

Ce mépris pour la loi survit aujourd'hui. Le Brésil aurait connu 200 lois de réforme agraire; elles sont demeurées lettres mortes. Les lois fiscales ont le même sort. En Argentine, en 1956 et en 1962, le gouvernement, à court de fonds, déclara une amnistie (*blanqueo de capitales*) pour les contribuables qui avaient omis de verser leurs impôts les années antérieures à condition qu'ils déclarent les gains de l'année - en deux mois, plus de 100,000 contribuables délinquants se prévalurent de cette grâce. Le Brésil faisait des lois au XIX^e siècle "pour épater l'Anglais". La loi mène une vie propre, faisant vivre une nébuleuse d'avocats. Cet écart entre le "pays légal" et le "pays réel" reflète à la fois le statut de dépendance et le caractère hybride des formations sociales latino-américaines.

L'État peut être défini comme une institution qui sert à justifier et à préserver un système économique-social déterminé, notamment le mode de production et les rapports de classes qu'il fonde. L'État n'est pas un simple arbitre, pas plus qu'il n'est seulement un vecteur de certaines forces. Un État puissant possède un champ de manœuvre qui reflète les conflits et les compromis entre des intérêts contradictoires, mais dont les limites sont définies par l'existence de groupes prédominants.

Ainsi, dans l'Espagne du XVI^e siècle, la bourgeoisie tout comme la noblesse avaient besoin de la monarchie absolue. Pour la bourgeoisie, celle-ci était le meilleur client, le gardien contre le banditisme local et international, un mode de légitimation et un protecteur contre les barrières érigées par les États rivaux. Pour l'aristocratie, la monarchie représentait un frein à la montée bourgeoise, le défenseur des marques d'estime et de l'ordre, le promoteur du luxe.

Le développement d'un appareil bureaucratique signifiait également que le groupe des fonctionnaires avait des intérêts à défendre. Le fonctionnaire utilisait la puissance répressive de l'État pour sau-

vegarder l'ordre colonial dont il était le représentant visible, mais promouvait aussi ses intérêts. Les charges publiques se transformaient en sinécures particulières. Les fonctionnaires trouvaient très souvent leur profit personnel à servir d'intermédiaires entre les groupes de pression dans les colonies et la monarchie. Un vice-roi constatait (1716): "La justice se vend comme n'importe quelle marchandise sur un marché, où celui qui a de l'argent dans ses poches peut acheter tout ce qu'il veut... Les jugements sont connus avant d'être signés et les parties intéressées sont prêtes à faire ce qu'il faut pour s'y soustraire ou pour empêcher tout recours de la part de ceux qui sont lésés".

Cela faisait aussi l'affaire des oligarchies locales. Prenons le cas des *repartimientos de comercio*. Un magistrat, l'*alcalde mayor* ou le *corregidor*, s'associait à un marchand pour exploiter commercialement une circonscription indigène. Celui-ci garantissait auprès du fisc le versement des tributs et fournissait à son partenaire marchandises et réaux; celui-là, fort de son pouvoir judiciaire, en faisait la distribution forcée aux Indiens et leur extorquait à vils prix, par le jeu du troc différencié, quelques mois plus tard au moment de la récolte, des produits en grande demande. L'État y trouvait doublement son compte: le paiement du tribut était garanti sans frais; des taxes étaient prélevées sur la circulation de ces marchandises ou produits qui autrement n'auraient pas été achetés ou livrés par les Indiens. Le fonctionnaire et le marchand s'enrichissaient à pratiquer le commerce au sein d'un marché captif; les risques de l'un — l'avance d'argent (très rarement) et de marchandises à des producteurs par le marchand était protégée par la capacité coercitive de l'autre — le droit d'arrêter les récalcitrants. L'appareil administratif colonial imbriquait donc des intérêts privés et des objectifs étatiques et servait à maintenir un système d'oppression que sanctionnait le recours à la force lorsque nécessaire. Toute législation répressive se situe à la croisée d'une demande sociale et d'une volonté étatique.

Ces structures impériales étaient fort lourdes et coûteuses. Les coloniaux devaient supporter directement ou indirectement les frais d'entretien d'une bureaucratie aussi rapace que nombreuse. Mais il fallait défrayer également l'entretien d'un appareil militaire considérable (forteresses et garnisons, flottes de guerre, etc.) dirigé contre le "dehors" à l'époque de la course et des "guerres mercantiles", réorienté vers l'intérieur dans la dernière moitié du XVIII^e siècle. Cette lourde superstructure politico-militaire constitue en dernière analyse l'"enveloppe protectrice" des rapports de production et d'échange

qui sont à la base du système colonial. L'Empire constitue un mécanisme pour prélever un surplus disproportionné au coût de la protection. D'ailleurs l'appareil militaire protège d'abord les intérêts mercantiles et fiscaux de la métropole.

Or, aucune métropole n'a mieux réussi que l'Espagne à implanter une armature fiscale aussi tentaculaire que variée. La fiscalité se présentait sous plusieurs formes, avec des taux divers. Elle frappait très différemment la production, la consommation ou les personnes. Les prélèvements affectaient la production minière (impôt du cinquième ou du dixième), la production agro-pastorale (la dîme). Le trafic maritime était frappé de douanes élevées, supérieures au total à 15 %; les transactions internes étaient soumises au paiement d'une *alcabala* (le taux variait de 2 à 8 %). Les Indiens, les mulâtres et les noirs libres étaient astreints à un impôt de capitation (*tributo*); tous les fidèles devaient acheter une bulle de la croisade; les offices et les prébendes étaient frappés d'un impôt d'entrée. La Couronne se réservait des monopoles: ceux du mercure, des cartes à jouer, du tabac, de la poudre. En temps de crise, elle sollicitait de ses vassaux des contributions extraordinaires.

Une étude régionale (Morin, 1979) montre que la ponction fiscale pouvait représenter le septième ou le cinquième du produit brut. Une part du prélèvement était réinjectée dans l'économie coloniale par le biais des dépenses bureaucratiques et militaires, mais une portion appréciable était exportée vers l'Espagne (pour y être consommée dans des activités de luxe et des guerres) ou utilisée à la défense des points névralgiques (Cuba, Panama, Chili méridional, Philippines), indispensables à la survie de l'Empire espagnol.

Une question: s'agit-il d'une centralisation apparente et d'une fragmentation effective. Jusqu'où peut-on parler d'un système centralisé? Quelles sont les marges d'autonomie des entités locales (coloniales) au sein de l'empire? En quoi les Bourbons représentent-ils une rupture par rapport aux théories et pratiques des Habsbourgs?

B. L'Église

En vertu du droit de *Patronato* concédé par le Pape, le Roi d'Espagne pouvait nommer les évêques. C'était une situation inédite en Europe. Le Roi pouvait disposer des affaires ecclésiastiques sans interférence du Pape. Il n'y eut aucun nonce apostolique aux Indes. Tout document entre Rome

et Indes devait passer d'abord par le Conseil des Indes.

L'Église missionnaire est placée sous juridiction épiscopale dès 1574. Dès 1536, il y avait 14 diocèses, puis 34 dès 1620. Les titulaires étaient aussi des fonctionnaires de l'État, exerçant souvent des fonctions gouvernementales. Cela entraîna de nombreux accrochages entre les représentants des deux bras (deux Majestés). Les évêques pouvant critiquer le travail des civils.

L'Église avait un instrument de contrôle, le pouvoir inquisitorial. Au début, cette fonction était exercée par les évêques. Le tribunal d'Inquisition devint une entité séparée à la fin du XVI^e siècle, avec juridiction sur les non-Indiens.

Découverte et exploitation du Brésil

Le Portugal est une "monarchie maritime" dirigée par un Roi-marchand. Le roi avait le monopole du commerce qu'il exerçait ou qu'il affermait. La propriété de la Couronne était imposante. La féodalité n'avait pas existé au Portugal. Le Roi n'avait jamais concédé de pouvoirs judiciaires. La Couronne avait des revenus importants avant 1500. Les revenus coloniaux s'ajouteront.

À la différence de l'Espagne, l'institution caractéristique du style portugais d'expansion était la factorerie (*feitoria*), à l'instar du poste de traite fortifié établi à Arguin ou à Sao Jorge da Mina sur la côte africaine. La feitoria permit aux Portugais de faire l'économie d'un établissement coûteux et d'assurer leur présence sur des points nombreux et dispersés du globe. Mais les Portugais connaissaient aussi l'établissement. Aux Açores, ils établirent des plantations sucrières. La méthode la plus simple était de confier la responsabilité à un particulier doté de privilèges. Ce sera le *donatario* (ou seigneur-propriétaire), sorte d'hybride (à la fois commandant, capitaine, entrepreneur, participant à la fois d'un monde seigneurial et marchand). C'est ce que fit la Couronne portugaise, d'abord à Madère, aux Açores, puis en 1534, au Brésil (lorsque João III partagea le territoire reconnu en 12 capitaineries héréditaires).

Cabral trouva le Brésil par hasard. Sans doute a-t-il voulu profiter des alizés vers le sud, puis l'ouest, pensant qu'ils le ramèneraient vers le Cap de Bonne-Espérance. On a longtemps cru que le Brésil était une île. Pendant longtemps (jusqu'au XVIII^e siècle), le Brésil fut comme un **archipel**: on le pénétrait par des fleuves, on allait d'une région à l'autre par la mer.

Des Indiens du Brésil sont différents des Indiens que conquièrent les Espagnols. Ce sont surtout des semi-sédentaires et des non-sédentaires, réfractaires au travail pour autrui dans une économie étrangère. Ils pratiquent l'agriculture en défrichant la forêt par le feu et la hache de pierre, cultivent le manioc amer et doux, le maïs, filent et tissent. Ils sont peut-être 2,4 M., avec des concentrations sur la côte. (Ils ne seront plus qu'environ 0,5M vers 1800.) Deux motifs d'étonnement pour les

Européens: ils vivent nus (mais ornent leurs corps) et ils s'adonnent au cannibalisme. Au début le troc se pratique à partir des navires.

Ces peuples connaissent des guerres tribales qu'attiseront les Européens. Les Portugais et les Français établissent des alliances (comme en Amérique du Nord): les Tupiniquim contre les Tupinambás. La rivalité franco-portugaise s'étend de 1530 à 1565 (quand prend fin la "France Antartique"). La présence des Européens donne lieu à une multiplication des guerres entre les Indiens pour prendre des captifs. L'ennemi devient une marchandise pour être vendu aux plantations de sucre. Des Portugais apprennent la langue tupi, marient des femmes, ont des enfants (*mamelucos*), deviennent chefs. On assiste à une acculturation de ces Blancs qui deviendront courtiers entre les Portugais et les Indiens, un peu comme les coureurs de bois et les métis au Canada.

À la fin du XVI^e siècle, la côte est pacifiée entre São Vicente et Rio Grande do Sul. Les aventuriers ont eu un grand rôle dans la reconnaissance des territoires. La frontière se stabilise entre les deux territoires impériaux, l'espace hispano-américain et l'espace luso-américain. La frontière sera révisée par le traité de Madrid en 1750. Les missions jésuites du Paraguay en seront les principales victimes.

Du comptoir à la "colonie"

Le Brésil sera considéré comme une terre portugaise. Jamais on emploiera pour le désigner le terme «colonie». Comme pour l'Espagne, l'exploitation est un monopole royal, mais le roi peut accorder des licences ou des concessions. Des particuliers, dont des étrangers, viendront d'abord installer des "factoreries" (pour la cueillette de bois et autres articles exotiques, tels des perroquets).

La crise de l'empire portugais d'Orient pousse le Portugal à s'intéresser davantage au Brésil. En 1532, la Couronne crée le système des **capitaines-donataires** (le Brésil est divisé en lots de 50 lieues de côte). Ces chartes de peuplement ne contiennent rien sur l'administration locale. Implantation d'un système féodal? Les capitaines obtiennent des pouvoirs militaires, judiciaires et administratifs, des revenus fiscaux. Le Roi n'abandonne pas totalement ses prérogatives. Il se réserve des monopoles. La *sesmaria* n'est pas une tenure; c'est une concession agraire en vue d'une monoculture d'exportation qui sera exploitée à l'aide d'esclaves. L'objectif est mercantiliste. Les termes sont anciens, d'où la confusion. "Le droit ancien cache les structures nouvelles. Le vocabulaire reste, les choses et les mentalités ne sont plus les mêmes." (Maura/de Souza, 1997, p. 46) Les donataires ne sont pas des *encomenderos*. Ils peuvent réduire les Indiens en nombre illimité et engager des "*padres*".

Face à la concurrence française et espagnole, le Roi abandonne bientôt le système des capitaines-donataires. En 1548, il envoie un gouverneur accompagné de six Jésuites. Il justifie la création d'un gouvernement général par l'évangélisation. En 1551, on crée l'évêché du Brésil (avec son siège à Salvador comme le gouverneur). Le

système des capitaines-donataires ne disparaît pas; il se maintiendra jusqu'au XVIII^e siècle.

Le Portugal a-t-il négligé le Brésil?

Des Brésiliens ont prétendu que le Portugal avait négligé le Brésil. La réponse doit être nuancée. Au XVI^e siècle, l'État portugais eut envers le Brésil une politique changeante (affermage, comptoirs royaux, donataires, puis à partir de 1549, administration royale). Les réponses variaient selon la menace. Oui, le Portugal s'intéressa au Brésil. Avant de découvrir sa richesse, il comprit que sa conservation était affaire de prestige. Vers 1506, le Brésil rapportait 1 % des revenus royaux (contre 27 % pour l'Inde); en 1588, c'était 2,5 % contre 26 %. Le Portugal retirait moins qu'il investissait (en défense). La situation changera considérablement au XVIII^e siècle quand le Brésil pèsera très lourd dans la production de richesses pour le Portugal.

Intégré à un empire hétérogène, le Brésil différait du réseau de postes de traite et de comptoirs érigés en Afrique et en Asie. Les intérêts maritimes du Portugal expliquent que le Brésil mit du temps à se développer comme colonie de peuplement.